

Image not found or type unknown



## Fiche d'information précontractuelle L311-6 c conso

Par **esclop**, le **26/06/2016** à **02:10**

bonjour

la cour de cass viens de confirmer qu'il ne suffit pas que le prêteur fasse signer sur le contrat de crédit que l'emprunteur a reçu une fiche d'information précontractuelle

cette décision est de début 2016

je l'ai lue mais je n'arrive pas à la retrouver

la connaissez vous et pouvez vous me donner son n°

je vous remercie

cordialement